



## Absence de contrat de travail écrit

Par **pierre jeanjean**, le **20/04/2008** à **17:02**

Depuis 18 ans dans la même entreprise comme cadre coeff. 350. je n'ai jamais eu de contrat écrit dans cette entreprise.

Il y 5 ans on m'a proposé un contrat que j'ai refusé de signer à cause des clauses de mobilité et de non concurrence que je trouvais abusive.

Je n'ai plus entendu parler de contrat de travail.

Est ce une situation acceptable, peut on m'obliger à signer un contrat dont les conditions ne sont pas celle de ma situation actuelle ?